

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Séance du 25 mars 2010

L'an deux mille dix

et le 25 mars 2010,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

PRESENTS : MM. VULPIAN Claude - SAMBAIN Maurice - MME LEXCELLENT Marie-Rose - M. TEIXIER Dominique - MME EYRAUD Marlène - M. PETITJEAN Daniel - MMES HENRY Mireille - GILLES Christine - **ADJOINTS**
MMES LAUFRAY Olga - DELENAT Josette - MM. BARBE Paul - BERNOT Georges - TARDIEU Jean-Luc - MME AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak - TOSI Michel - JACQUOT Rémy - MMES FARENQ Jeanine - BOUYA Corine - de CHAZERON-FELICI Nathalie - MELLE AMBROSIO Angélique - Mme CUCCIA Andrée - M. BONO Guy - Mme MICHEL Françoise - MM. SANTILLI Jérôme - CARGNINO André - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : MM. VULPIAN Patrice - NIOX Christian - MME IBANEZ-QUENIN Stéphanie - M. LE PALABE David -

ABSENTS : M. BERTON Christian - Melles BEUCHAT Danielle - DUQUESNAY Charlène -

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

N° 29/10 - MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

Monsieur PETITJEAN informe l'assemblée que le marché de maintenance des installations d'éclairage public passé avec le groupement d'entreprises SPIE SUD EST / CITELUM arrive à expiration le 30 avril prochain.

Il a donc été procédé à un appel d'offre ouvert pour un marché alloti et à bons de commande comme suit :

Lot 1 : Eclairage public et illuminations festives (entre 2400 et 3000 points lumineux)

- Gestion des installations d'éclairage public
- Maintenance des installations d'éclairage public
- Gros entretien et extension de réseau (entre 80 000 € HT et 300 000 € HT par période)
- Pose/dépose et maintenance des illuminations festives (entre 10 000 € HT et 40 000 € HT par période)

Lot 2 : Eclairage extérieur des installations sportives (entre 100 et 150 points lumineux)

- Entretien préventif (de 0 € à 20 000 € HT par période)
- Entretien curatif (de 0 € à 20 000 € HT par période)

Le délai d'exécution du marché est de douze mois. Cette durée est expressément renouvelable pour trois périodes de durée identique, soit un maximum de 48 mois.

Dans sa séance du 2 mars 2010, la Commission d'Appel d'Offres a attribué les deux lots du marché à la Société CITELUM, Parc de la Sipièrre, Lots 6 et 7, avenue de Provence – 13730 SAINT VICTOIRET

En conséquence, Monsieur PETITJEAN demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent marché avec l'entreprise susvisée.

Où le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 25 mars 2010.

LE MAIRE